



SSIP Seeland

Service spécialisé de l'insertion professionnelle

Qui sommes-nous ?

Les membres de notre équipe interdisciplinaire bilingue proviennent de différents horizons professionnels et bénéficient d'une qualification pour leurs tâches. Notre travail consiste à mener des entretiens personnels empreints de respect, de bienveillance et d'équité avec nos bénéficiaires. Nous nous employons à renforcer leurs points forts et les aidons à surmonter les obstacles qui leur barrent le chemin. Pour ce faire, nous travaillons main dans la main avec les assistantes sociales et les assistants sociaux chargés des dossiers dans les douze services sociaux qui nous sont rattachés (59 communes) ainsi qu'avec nos seize organisations partenaires et les fournisseurs de mesures. Notre service spécialisé et nos mesures sont financés principalement par le biais d'un crédit cantonal spécial (POIAS/PIC).

Que faisons-nous ?

Généralement, les personnes qui arrivent à l'aide sociale sont déjà sans emploi depuis longtemps. Le marché du travail est impitoyable avec les chômeuses et chômeurs de longue durée. Pour avoir une nouvelle chance, ceux-ci doivent apporter la preuve de leur rentabilité. Les services sociaux du Seeland nous adressent les bénéficiaires de l'aide sociale. Nos assistantes sociales et nos assistants sociaux clarifient leur potentiel et leurs lacunes au regard des exigences du marché primaire de l'emploi. Ils préparent les personnes concernées à acquérir progressivement les compétences requises. Ils peuvent confirmer et développer le potentiel de ces personnes au moyen de programmes d'intégration, de stages et de missions de courte durée.

Comment travaillons-nous ?

Après un entretien de clarification, nous analysons la situation personnelle, les compétences et le potentiel en vue de la prise d'un emploi. Ainsi, nous sommes en mesure de découvrir la meilleure façon de promouvoir l'insertion professionnelle. Les bénéficiaires de l'aide sociale sont ensuite inscrits à une mesure d'insertion. Au cours de missions d'une durée de trois à six mois auprès d'organismes partenaires, des bilans de compétences sont effectués afin de déterminer les prochaines étapes à suivre. À la fin de la période de deux ans, ou lorsqu'une solution est trouvée (telle qu'un emploi ou un apprentissage), nous rédigeons un rapport final et recommandons la suite à donner au suivi de la personne concernée à l'attention de l'organisme qui nous a adressé celle-ci. Il est possible de bénéficier à nouveau des prestations du SSIP après quelques mois. Cela permet de garantir qu'un maximum de personnes puisse profiter d'un encouragement.

En quoi notre action est-elle importante ?

Nous permettons aux personnes concernées d'accéder à la formation et au marché de l'emploi. Nous leur donnons la possibilité de développer leurs compétences et les aidons à gérer leur quotidien. Grâce à nos compétences spécialisées, nous parvenons à trouver la meilleure interaction possible entre le marché du travail, les compétences des personnes concernées et les mesures d'insertion. Nous garantissons que les chômeuses et chômeurs de longue durée sont bien affiliés à la mesure d'insertion qui leur convient. L'aide sociale n'est pas une impasse; toutefois, il faut beaucoup de force et de motivation pour s'en affranchir.